



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 6 MAI 2015

N°36-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b>
Présents	16	Attribution des marchés adaptés « PATA », « enduits superficiels », « curage de fossés »
Votants	17	

◇ Convocation du 30 avril 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le mercredi 6 mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, M Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : M Eric MADEC-PREVOST, Mme Deborah CHIEFARE

Procurations : Eric MADEC-PREVOST donne pouvoir à Frédéric LEGRAND

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les différentes consultations menées pour des travaux et prestations à effectuer dans le cadre du programme de voirie 2015.

La commission d'appel d'offres et la commission voirie réunies le 6 mai 2015 ont examiné les plis reçus pour les consultations des marchés adaptés « PATA », « enduits superficiels », « curage de fossés » et ont émis un avis sur ces consultations.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- La proposition de l'entreprise LANDAIS (Mésanger) pour les enduits superficiels pour 5 250 € HT,
- La proposition de l'entreprise CHAUVIN (Héric) pour le curage de fossés et le dérasement pour 2 480 € HT,
- La proposition de l'entreprise COLAS (Rezé) pour le Point à Temps Automatique pour 790,00 € HT la tonne (soit 4 740 € HT pour un estimatif de 6 tonnes)

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Pour extrait conforme, le 11 mai 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 6 MAI 2015

N°37-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b>
Présents	16	Adhésion au groupement de commandes entre la CCRN, les communes et associations pour l'achat de papier
Votants	17	

◇ Convocation du 30 avril 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le mercredi 6 mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, M Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : M Eric MADEC-PREVOST, Mme Déborah CHIEFARE

Procurations : Eric MADEC-PREVOST donne pouvoir à Frédéric LEGRAND

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de papier recyclé et non recyclé A4 et A3. Ce groupement serait constitué de la Communauté de Communes de la Région de Nozay, des communes d'Abbaretz, La Grignonnais, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay ainsi que les associations La Mano, Habitat Jeunes Odyssée et Espoir.

La Communauté de Communes de la Région de Nozay est désignée comme coordonnateur du groupement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour cet objet.

Pour extrait conforme, le 11 mai 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**